

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU**  
**DIMANCHE 22 MARS 2026**

**DÉLIBÉRATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS**  
**EN DATE DU 22 MARS 2026**

-----

L'an deux mille vingt-six, le **DIMANCHE 22 MARS** à 09H00, le Conseil Municipal d'**AIRE-SUR-LA-LYS** s'est réuni en la **salle des Mariages** sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire**, par suite de la convocation en date du 16 mars 2026.

**ETAIENT PRESENTS** : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David, BOULET Michel, LERMYTTE François - Maires-Adjoints, Mmes ROUX Nathalie, ALLAN Patricia, FOVET-YOUSFI Fatima-Zahra, SUBTIL Vanessa, DUCROCQ Delphine, BEVE Frédérique, ROSKOSCHNY Cassandra, BLONDEL Suzette, MM. COMBE Jacques, DONDAINE Pascal, CATTEZ François, FACON Jean-Noël, HERNOUT Serge, BOULET Guillaume, AZELART Laurent, NOCLAIN Yanick, MM. RYS Didier, BARBIER Florent, Mmes CROWYN Véronique, CHRETIEN Stéphanie.

**MEMBRES AYANT DONNÉ PROCURATION :**

Mme DECRIEM Marie-Christine a donné procuration à Mme WOZNY Florence.

---

**Secrétaire de séance** : M. CATTEZ François

Fin de la séance : 11h20

*L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :*

**VU**

L'article L.5711-1 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

L'arrêté préfectoral du 08/03/1996 portant création du syndicat mixte Espaces départementaux naturels 62 (EDEN 62) ;

**CONSIDERANT** que la commune est membre du syndicat mixte EDEN 62 dont l'objet est la gestion des jardins botaniques et zoologiques et des réserves naturelles ;

**CONSIDERANT** que pour l'élection des délégués de la commune au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter uniquement sur l'un de ses membres ;

**CONSIDERANT** que, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de procéder au vote à main levée des délégués au Syndicat mixte EDEN 62 ;

*Le Conseil municipal,*

*Après avoir entendu les propositions de Monsieur Jean-Claude DISSAUX - Maire ;*

*Et après en avoir procédé au vote à main levée,*

**DECIDE A L'UNANIMITE :**

**ARTICLE UNIQUE - DE DESIGNER** les délégués qui représenteront la commune au Syndicat mixte EDEN 62 comme suit :

- François CATTEZ (Titulaire),
- Christine CATTY (Suppléante).

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Claude DISSAUX

